Le virus de la tomate, *persona non grata*

MALADIE/ La propagation du virus de la tomate (ToRFFV) dans les cultures françaises ferait des ravages. Comment le reconnaître ? Quels moyens de prévention appliquer ? Quelles actions sont mises en œuvre ? Le point.

Les symptômes visuels peuvent prendre différentes formes, ce qui complique la détection du virus.

Par Nadine Dumazet

Depuis janvier 2020, un virus de la tomate fait parler de lui et inquiète les maraîchers. Il a été baptisé ToBRFV, comme « tomato brown rugose fruit virus », soit virus du fruit rugueux brun de la tomate.

L'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire) a donné l'alerte le 3 février, afin que toute personne qui le suspecterait en France le signale. Identifié pour la première fois en Israël en 2014, le virus a d'ores et déjà gagné les États-Unis, le Mexique et l'Europe, par le biais des Pays-Bas. Un premier cas en France a été confirmé en février dans le Finistère, sur des tomates sous serre.

SOUS HAUTE SURVEILLANCE

Il n'existe aujourd'hui aucun traitement pour l'éradiquer, d'où l'extrême prudence des services de l'Etat. La Draaf a délégué au réseau Fredon* une mission d'inspection et de contrôle officiel. Les Fredon déroulent un plan d'information et de surveillance depuis le mois de juin, qui ira jusqu'à la fin de la saison de production. *« Nous allons observer les légumes hôtes chez les producteurs,* explique Sophie Pieron, directrice de la Fredon Centre-Val de Loire. *Nous faisons des prélèvements asymptomatiques. Le but est de détecter la maladie de la façon la plus précoce possible puisqu'il n'existe pas de moyen de lutte. »*

L'organisme est allé inspecter notamment les Jardins de Meslay au nord de Tours, fin juillet. *« Rien n'a été détecté au niveau visuel,* indique Nicolas Sterlin, le gérant de l'exploitation. *C'est un virus qui nous inquiète, nous les maraîchers, car il peut détruire rapidement toute une production. Et potentiellement, le virus peut provenir du potager d'un particulier qui viendrait ensuite cueillir chez nous par exemple. »* Il est d'ailleurs demandé aux jardiniers amateurs de rester vigilants en matière d'achats de plants ou de graines.

DES SYMPTÔMES TRÈS VARIABLES

Le ToBRFV touche les solanacées, donc les tomates, mais aussi les poivrons, aubergines et piments par exemple. Il provoque la rupture de maturation du fruit et son dépérissement, le rendant impropre à toute commercialisation.

Que ce soit en cultures sous serre ou de plein champ, ce tobamovirus se transmet par contact : par les mains, les vêtements, les outils ou même les insectes. Il pénètre dans les plantes par des microfissures provoquées par un contact physique avec tout support porteur de virus, puis se propage dans la plante. Très stable, il peut survivre plusieurs mois sur des supports inertes sans perdre son pouvoir infectieux.

Les symptômes touchent les fruits et les feuilles. Ils se traduisent de façons très diverses :

- chloroses (décoloration, jaunissement), mosaïques vertes/jaunes et marbrures sur les feuilles ;
- taches nécrotiques sur les pédoncules, calices et pédoncules floraux ;
- décolorations sur les fruits, résultant d'une maturation irrégulière, taches jaunes ou brunes, déformations et parfois rugosités de la peau.

Les maraîchers doivent donc avoir connaissance de ces symptômes afin d'être capables d'identifier immédiatement l'éventuelle émergence de la maladie.

DES MESURES DE PRÉVENTION DRASTIQUES

« Si un cas positif est détecté lors des contrôles, nous appliquerons des meures ordonnées par l'Etat. Cela impliquera de retourner sur l'exploitation touchée, de bloquer les végétaux concernés et de réaliser une enquête de traçabilité, pour déterminer la provenance des plants », résume Sophie Pieron.

Dans les grandes productions, des mesures strictes d'hygiène ont été adoptées en prévention : équipement et changement de surblouses, surchaussures, charlottes, gants à usage unique entre chaque unité de serre ou affectés à chacune, installation de pédiluves entre les unités de serre. Le matériel utilisé doit également être désinfecté entre chaque serre, ou réparti et attribué chacun à une unité.

Pour se prémunir du ToBRFV, il faut être très vigilant sur la provenance des plants et semences. *« Il faut exiger leur certification, notamment privilégier les plantes labellisées Good seed plant practices (GSPP). Et surtout ne pas s'approvisionner dans les zones contaminées, telles que le Royaume-Uni, l'Espagne, les Pays-Bas…) »,* souligne la directrice de la Fredon Centre-Val de Loire. Ce qui n'exonère pas d'appliquer ensuite des règles d'hygiène stricte, pour une prévention optimale (cf. encadré). ■

** Fédérations régionales de défense contre les organismes nuisibles.*

La Fredon Centre-Val de Loire est accréditée par le Cofrac selon la norme NF en Iso/Cei 17020. Attestation d'accréditation n° 3-1195, liste des implantations et portée disponibles sous www.cofrac.fr.

Les mesures à prendre

- **Être très rigoureux sur la provenance des plants et les conditions de production (label GSPP, pas de plants issus des zones contaminées) ;**
- **Changement de tenue entre chaque unité de serre ou tenue spécifiquement affectée à chaque unité de serre ;**
- **Désinfection du matériel entre chaque serre ;**
- **Bien observer ses plantes et repérer celles qui sont douteuses ;**
- **Former son personnel à la reconnaissance des symptômes ;**
- **En cas de suspicion de symptômes, contacter la Fredon ou la Draaf (obligation du Code rural).**